

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

C'est pour nous une grande joie de vous annoncer que Sa Sainteté le Pape Léon XIII a daigné étendre au monde entier la *Jubilé de l'année sainte* ; c'est pour nous un bonheur indicible de promulguer l'Encyclique *Temporis quidem sacri*, qui nous accorde la très plénière indulgence de ce Jubilé.

L'an dernier environ un million de pèlerins sont allés à Rome se prosterner sur les dalles de ses quatre basiliques majeures pour y prier selon les intentions du Vicaire de Jésus-Christ, et puiser abondamment dans le trésor de l'Eglise, ouvert par la main paternelle et généreuse de son auguste chef, des richesses spirituelles.

Pendant six mois de cette année, les catholiques de l'univers, en quelque lieu qu'ils se trouvent, auront le privilège de jouir des mêmes faveurs, de gagner la même indulgence.

C'est pourquoi, répétant aujourd'hui la parole adressée par l'apôtre St-Paul aux chrétiens du premier âge, " Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu, car il dit : Je t'ai exaucé au temps favorable, et je t'ai secouru au jour du salut. Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut " (II Cor. VI. 1,2.)

Le Jubilé n'est pas en lui-même et ne doit être pour personne une pure cérémonie. Il est accordé dans le but d'opérer le renouvellement intérieur de tous les fidèles sans aucune exception, quelques soient les obstacles qu'un chacun ait à surmonter. Ce renouvellement doit consister dans une réformation entière de notre vie. Celui qui aurait renoncé à la Foi de son baptême doit y revenir ; celui qui est dans l'habitude du péché doit sortir de ce funeste état ; l'indifférent en matière de piété doit revenir à la ferveur première, le juste se justifier davantage et le saint se sanctifier encore plus.

Comment sans cela reconnaître le don de Dieu ? Pendant le temps du Jubilé, Dieu semble oublier les inté-